ART. 11 N° 285

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 juin 2014

RÉFORME FERROVIAIRE - (N° 1990)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N º 285

présenté par M. Chassaigne, M. Carvalho, M. Asensi, M. Bocquet, Mme Buffet, M. Candelier, M. Charroux, M. Dolez, Mme Fraysse et M. Sansu

ARTICLE 11

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec la proposition des auteurs de ne créer qu'un seul EPIC SNCF.